

COMMUNIQUÉ DE PRESSE // Mercredi 25 septembre 2024

# UNE CHARTE DE COLLABORATION ATSEM - ÉQUIPES ENSEIGNANTES

## Retour sur la signature officielle

Mercredi 18 septembre 2024, les élus, les services de la Ville d'Alençon ainsi que les services départementaux de l'Éducation nationale se sont réunis à la Halle aux toiles pour présenter et signer officiellement **la charte de collaboration ATSEM-équipes enseignantes**.

Cette charte est le résultat d'un travail collaboratif entrepris sur l'année scolaire passée (2023-2024), entre l'Éducation nationale et la Ville d'Alençon. Entre février et mai 2024, 4 temps d'échanges ont été organisés et 66 acteurs ont au moins participé à une rencontre.

Ce cadre de référence commun, innovant et évolutif, poursuit plusieurs objectifs :

- situer la place de l'ATSEM (Agent technique spécialisé des écoles maternelles) dans la communauté éducative ;
- définir les rôles et les missions de chacun du binôme ATSEM/enseignant et faciliter ainsi leurs relations professionnelles ;
- améliorer la qualité de l'accueil, le bien-être et la réussite éducative des enfants de maternelle.

### Le saviez-vous ?

Le Code des communes prévoit l'affectation, au minimum, d'un ATSEM dans chaque école maternelle. La Ville d'Alençon a choisi d'aller plus loin en affectant un ATSEM dans chaque classe, y compris les classes en dédoublement de niveau. Les 45 ATSEM de la Ville sont attachés au service Éducation. Ces agents interviennent dans 11 écoles publiques auprès de 700 élèves de 2 à 6 ans.



### ► Renseignements

Département de l'éducation et des proximités  
Direction des actions éducatives – service Éducation  
02 33 32 41 00 - [serviceeducation@ville-alencon.fr](mailto:serviceeducation@ville-alencon.fr)

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication

02 33 32 40 58 // [communication@cu-alencon.fr](mailto:communication@cu-alencon.fr)

[www.alencon.fr](http://www.alencon.fr)